

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2013

Direction de l'information sur le travail

Mai 2014

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2013

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Katia Bélanger, de la Direction de l'information sur le travail

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2013 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs en 2012, de même que la définition des concepts utilisés.



Table des matières

Table des matières.....	3
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Faits saillants.....	5
Conflits de travail selon la compétence législative	6
Conflits de travail selon le secteur d'origine.....	7
Conflits de travail selon le secteur d'activité économique	9
Conflits de travail selon l'affiliation syndicale	11
Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	12
Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	14
Conclusion	18
ANNEXE 1 – Graphiques.....	19
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out en 2013	21
ANNEXE 3 – Définition des concepts	23

Liste des tableaux

Tableau 1 - Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2004-2013	5
Tableau 2 - Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2004 à 2013	6
Tableau 3 - Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2004 à 2013	7
Tableau 4 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2004 à 2013	8
Tableau 5 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, 2004 à 2013	8
Tableau 6 - Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2013	10
Tableau 7 - Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2013.....	11
Tableau 8 - Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2013	12
Tableau 9 - Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2013	12
Tableau 10 - Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2013	13

Tableau 11 - Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2013	14
Tableau 12 - Conflits de travail selon le mois, Québec, 2013	15
Tableau 13 - Conflits de travail ayant pris fin en 2013, selon la durée en jours ouvrables, Québec.....	16
Tableau 14 - Conflits de travail ayant pris fin en 2013 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	17
Tableau 15 - Conflits de travail ayant pris fin en 2013 selon les jours-personnes perdus, Québec.....	17
Tableau 16 - Liste des grèves et des lock-out en 2013 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)	21

Liste des graphiques

Graphique 1 - Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2004-2013.....	19
Graphique 2 - Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2004-2013.....	19
Graphique 3 - Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2004-2013.....	20

Faits saillants

L'année 2013 : hausse notable du nombre de travailleurs touchés et de jours de travail perdus.

Au cours de l'année 2013¹, le nombre de conflits de travail observé a été de 84, comparativement à 68 en 2012. On observe parallèlement une hausse considérable du nombre de travailleurs touchés, ceux-ci passant de 9 070 en 2012 à 179 330 en 2013. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes perdus, qui a presque quadruplé, passant de 245 172 en 2012 à 958 957 en 2013. En outre, la durée moyenne des conflits en jours civils est de 173 en 2013, comparativement à 53 en 2012. Quant à la durée moyenne en jours ouvrables, elle est de 121 en 2013, en hausse de 84 jours par rapport aux données de 2012. Il s'agit d'ailleurs de la plus forte donnée des dix dernières années après celle de 2009 (69 jours ouvrables).

Tableau 1

Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2004-2013

Année	Conflits déclenchés dans l'année	Conflits en vigueur au cours de l'année	Travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés par conflit	Jours-personnes perdus	Pourcentage du temps travaillé ²	Durée moyenne en jours civils	Durée moyenne en jours ouvrables
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	86	69
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	60	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	78	55
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	53	37
2013	76	84	179 330	2 135	958 957	0,10	173	121
Moyenne	65	78	42 044	539	496 742	0,05	82	56

¹ Les données de l'année 2013 de tous les tableaux et graphiques de cette étude sont préliminaires.

² La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Conflits de travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois encadrent les rapports collectifs du travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail*, selon les activités des entreprises visées. Au cours des dix dernières années, la ventilation des arrêts de travail basée sur cette variable (tableaux 2 et 3) a démontré que la presque totalité des conflits survenus au Québec provenaient d'entreprises et d'organismes dont les relations du travail étaient régies par le *Code du travail*, donc de compétence provinciale (tableau 2).

Tableau 2

Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2004 à 2013

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2004	119	90,2	16 424	46,8	590 853	81,8
2005	130	100	114 697	100	1 450 950	100
2006	41	95,3	5 303	98,8	140 660	97,0
2007	48	94,1	7 550	90,3	168 789	90,1
2008	85	98,8	8 408	98,3	280 483	98,1
2009	57	95,0	10 884	96,5	298 200	93,7
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	99,0
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100,0	179 330	100,0	958 957	100,0
Moyenne	75	96,2	39 255	93,4	469 940	94,6

Ainsi, au cours des dix dernières années, 96,2 % des conflits répertoriés au Québec relevaient de cette compétence. Seules les années 2004 et 2011 présentent une répartition plus égale entre les travailleurs relevant des compétences provinciale et fédérale affectés par un arrêt de travail. En 2013, cependant, aucun arrêt de travail de compétence fédérale n'a été recensé.

Tableau 3**Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2004 à 2013**

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2004	13	9,8	18 707	53,2	131 294	18,2
2005	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0
2006	2	4,7	67	1,2	4 582	3,0
2007	3	5,9	815	9,7	18 447	9,9
2008	1	1,2	145	1,7	5 365	1,9
2009	3	5,0	397	3,5	20 005	6,3
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,0
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0,0	0	0,0	0,0	0,0
Moyenne	3	3,8	2 789	6,6	26 802	5,4

Conflits de travail selon le secteur d'origine

Tout comme en 2012, la très grande majorité (84,5 %) des conflits de compétence provinciale se retrouvaient dans le secteur privé en 2013 (tableau 4). Toutefois, la hausse du nombre de conflits survenue en 2013 provient aussi du secteur public, celui-ci ayant subi 13 conflits comparativement à 5 en 2012 (tableau 5), alors que dix conflits de plus ont été observés dans le secteur privé (71 en 2013 en comparaison de 61 en 2012).

En 2013, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail dans le secteur privé est beaucoup plus élevé qu'en 2012 (177 545 contre 7 855) alors que dans le secteur public, ce nombre est passé de 950 en 2012 à 1 785 en 2013. De même, les jours-personnes perdus (JPP) ont pris de l'ampleur dans le secteur privé, soit de 209 242 JPP en 2012 à 946 147 en 2013, alors qu'ils ont nettement régressé dans le secteur public, d'environ 33 000 en 2012 à moins de 13 000 en 2013.

Tableau 4

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2004 à 2013

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2004	104	87,4	11 645	70,9	430 881	72,9
2005	81	62,3	17 321	15,1	285 964	19,7
2006	38	92,7	3 447	65,0	137 943	98,1
2007	40	83,3	5 719	75,7	165 565	98,1
2008	75	88,2	5 037	59,9	244 484	87,2
2009	49	86,0	3 494	32,1	233 923	78,4
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 545	99,0	946 147	98,7
Moyenne	61	81,3	23 703	60,4	292 945	62,3

Tableau 5

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public³ au Québec, 2004 à 2013

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2004	15	12,6	4 779	29,1	159 972	27,1
2005	49	37,7	97 376	84,9	1 164 985	80
2006	3	7,3	1 856	35,0	2 717	1,9
2007	8	16,7	1 831	24,3	3 224	1,9
2008	10	11,8	3 371	40,1	35 999	12,8
2009	8	14,0	7 390	67,9	64 277	21,6
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
Moyenne	14	18,7	15 552	39,6	176 995	37,7

³ Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Conflits de travail selon le secteur d'activité économique

C'est dans le secteur tertiaire (tableau 6) que se concentrait en 2013 le plus grand nombre d'arrêts de travail (66) alors que la grande majorité des travailleurs touchés (176 269) se trouvait dans le secteur secondaire, plus particulièrement celui de la construction (175 000), représentant plus de 97 % du total de l'année. C'est aussi le secteur secondaire qui a subi le plus grand nombre de jours-personnes perdus en 2013, soit 759 006 (79 % du total de l'année). Au sein de ce secteur, 668 260 JPP (69,7 %) proviennent du sous-secteur de la construction et 58 181 (6,1 %) de celui des industries chimiques.

En 2013, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur secondaire, ceux de l'Association de la construction du Québec (deux unités de négociation regroupant environ 77 000 salariés, 373 449 JPP), de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc. (environ 57 000 salariés, 184 110 JPP) et de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (environ 41 000 salariés, 110 700 JPP). Dans le secteur tertiaire, les principaux conflits sont ceux des 35 concessionnaires automobiles du Saguenay-Lac-Saint-Jean (quelque 440 salariés et 93 000 JPP), celui de Silverbirch N° 13 Operations Limited Partnership Hôtel des Seigneurs (143 salariés, 50 714 JPP) et de Provigo Québec inc. (36 salariés, 13 036 JPP).

Tableau 6

Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique, Québec, 2013

Secteur d'activité	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Total du secteur primaire	0	0	0
Construction	4	175 000	668 259
Industries chimiques	4	561	58 181
Industries de la fabrication des produits métalliques	2	163	163
Industries de la machinerie (sauf électrique)	1	83	249
Industries de première transformation des métaux	1	134	22 244
Industries des aliments	2	50	9 370
Industries du matériel de transport	2	241	466
Industries du papier de des produits du papier	2	37	73
Total du secteur secondaire	18	176 269	759 005
Associations	1	7	55
Autres commerces de détail	2	132	2 775
Autres services	1	6	444
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	3	114	32 571
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	35	444	93 003
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	1	94	2 632
Hébergement	4	298	53 590
Services aux entreprises	1	48	48
Services de l'administration provinciale	5	747	1 838
Services d'enseignement	1	230	230
Services des administrations locales	7	808	10 743
Sercices de santé et services sociaux	4	121	1 914
Transports	1	12	109
Total du secteur tertiaire	66	3 061	199 952
Total de tous les secteurs	84	179 330	958 957

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale

En 2013, c'est la Confédération des syndicats démocratiques (CSD) qui a été impliquée dans le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec 35 conflits (tableau 7), précédant ainsi la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui en a connu 20, alors qu'on en dénombre 19 pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le tableau 7 montre toutefois que c'est le regroupement particulier du secteur de la construction qui implique le plus grand nombre de travailleurs touchés par des conflits, soit 175 000 (97,6 %). La grande majorité (69,7 %) des jours-personnes perdus y est également associée, alors qu'on en comptabilise 16,5 % du côté de la CSN, 9,7 % à la CSD et 3,2 % à la FTQ.

Tableau 7

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2013

Affiliation	Nombre de conflits ⁴	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	35	41,7	444	0,2	93 003	9,7
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	19	22,6	1 229	0,7	158 180	16,5
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	20	23,8	1 188	0,7	30 686	3,2
Indépendant - Local	2	2,4	632	0,4	596	0,1
Indépendant - National	1	1,2	40	0,0	6 841	0,7
Indépendant - Provincial	3	3,6	797	0,4	1 392	0,1
Regroupement particulier ⁵	4	4,8	175 000	97,6	668 259	69,7
Total de toutes les affiliations syndicales	84	100	179 330	100	958 957	100

⁴ Nombre de conflits observés au cours de l'année.

⁵ Ce regroupement concerne les conflits reliés à la construction. Il s'agit de la CSN-Construction, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, de la CSD-Construction, de la FTQ-Construction et du Syndicat Québécois de la construction (SQC).

Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 8) indique que 45,2 % d'entre eux sont des grèves, 11,9 %, des lock-out et 42,9 %, l'une ou l'autre de ces formes. Ce sont cependant les grèves qui sont à l'origine de la grande majorité (80,5 %) des jours-personnes perdus et qui ont touché la presque totalité (99,3 %) des quelque 179 000 travailleurs.

Tableau 8
Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2013

Compétence	Nature du conflit ¹	Nombre de conflits ²	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Provinciale	Grève	38	45,2	178 146	99,3	771 970	80,5
Provinciale	Lock-out	10	11,9	658	0,4	76 438	8,0
Provinciale	Grève et lock-out	36	42,9	526	0,3	110 549	11,5
Total provincial	Tout type de conflits	84	100	179 330	100	958 957	100

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 9) survient principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Celle-ci est à la source de 81 des 84 conflits observés en 2013, provoquant ainsi 958 673 JPP, soit la presque totalité (99,9 %) pour cette année. Quant aux trois autres conflits, ils découlent de la négociation d'une première convention.

Tableau 9
Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2013

Circonstance	Nombre de conflits ¹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Négociation d'une première convention	3	3,6	25	0,01	285	0,03
Négociation d'un renouvellement	81	96,4	179 305	99,99	958 672	99,97
Total	84	100	179 330	100	958 957	100

En 2013, le principal point en litige pour presque la moitié (40 sur 84) des conflits visait les horaires de travail. Ces conflits n'ont cependant affecté que 728 travailleurs (à peine un demi pour cent du total de l'année). Pour un quart (25 %) des conflits, soit 21 sur 84, le principal motif référait à l'augmentation générale des salaires. De plus, 177 113 travailleurs ou 98,8 % de l'ensemble des salariés concernés ont été touchés par ce type de litige. Par ailleurs, trois motifs de conflit sont à la source des plus grands nombres de jours-personnes perdus, soit l'augmentation générale des salaires (693 786), les horaires de travail (95 913) et les prestations de retraite et les assurances (93 392).

Tableau 10**Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2013**

Point en litige	Nombre de conflits¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Augmentation générale des salaires	21	177 113	693 786
Charge de travail	1	45	68
Diminution des heures	1	57	11 714
Diminution générale des salaires	2	140	22 688
Durée de la convention	1	25	25
Heures supplémentaires	1	26	13
Horaire de travail	40	728	95 913
Impasse ou lenteur ou refus de négocier	1	48	48
Jours fériés, congés annuels, maladie, maternité ou spéciaux	1	110	110
Motif non précisé	2	17	3 188
Mutation, supplantation, promotion ou mise à pied	1	66	15 510
Période de repos et repas	3	95	1 901
Prestation de retraite et assurance	5	651	93 392
Procédures de relations de travail autres	1	21	7 821
Refus de parapher une entente	1	11	22
Sous-traitance	2	177	12 758
TOTAL	84	179 330	958 957

Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 11) montre que celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupait 44 % (37 sur 84) des conflits du travail en 2013 mais à peine un demi pour cent des travailleurs touchés (522 sur 179 330). Le plus grand nombre de travailleurs touchés (175 000) est associé aux conflits du secteur de la construction qui ont affecté toutes les régions du Québec. Outre ces derniers conflits, c'est dans la région de la Montérégie que l'on observe le plus grand nombre de jours-personnes perdus (95 980), suivi du Saguenay–Lac-Saint-Jean (93 527).

Tableau 11

Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2013

Région administrative	Nombre de conflits ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	3	114	32 572	3,4
Bas-Saint-Laurent	1	26	13	0,0
Capitale-Nationale	1	12	109	0,0
Centre-du-Québec	2	330	22 440	2,3
Chaudière-Appalaches	3	181	572	0,1
Côte-Nord	1	17	1 377	0,1
Estrie	1	25	25	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0,0
Lanaudière	3	220	10 849	1,1
Laurentides	3	64	182	0,0
Laval	2	72	15 954	1,7
Mauricie	1	110	110	0,0
Montérégie	6	586	95 980	10,0
Montréal	12	1 200	13 169	1,4
Nord du Québec	0	0	0	0,0
Outaouais	0	0	0	0,0
Plus d'une région ²	4	851	3 820	0,4
Québec plus autre(s) province(s)	0	0	0	0,0
Saguenay - Lac Saint-Jean	37	522	93 527	9,8
Toutes les régions ³	4	175 000	668 259	69,7
Total	84	179 330	958 957	100

Les données du tableau 12 indiquent que les périodes mensuelles marquées par le déclenchement du plus grand nombre de conflits de travail en 2013 ont été mars et juin avec respectivement 36 et 11 conflits. De même, au regard des conflits en cours, c'est aussi en juin que l'on en observe le plus fort nombre (54). Ce mois a d'ailleurs été marqué par les conflits dans le secteur de la construction, expliquant le nombre particulièrement élevé de travailleurs touchés (176 669) et de jours-personnes perdus.

Tableau 12
Conflits de travail selon le mois, Québec, 2013

Mois	Nombre de conflits déclenchés durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits déclenchés durant le mois	Nombre de conflits en cours ⁶ durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits en cours durant le mois	Jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois ⁷	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois
Janvier	0	0	8	428	11 515	1,2
Février	8	502	16	930	9 341	1,0
Mars	36	751	46	1 067	16 585	1,7
Avril	5	257	50	1 094	19 416	2,0
Mai	2	244	44	1 010	21 442	2,2
Juin	11	175 769	54	176 669	691 926	72,2
Juillet	1	132	47	1 531	31 700	3,3
Août	2	19	47	1 373	32 200	3,4
Septembre	3	82	50	1 455	29 997	3,1
Octobre	6	1 088	52	2 449	34 233	3,6
Novembre	1	45	50	1 697	35 899	3,7
Décembre	1	13	47	1 374	24 704	2,6
Total	76	178 902	84	179 330	958 957	100

⁶ Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

⁷ Les données portant sur le nombre de jours-personnes perdus sont arrondies à l'unité, et ce, dans tous les tableaux et graphiques du document.

Dans un autre ordre d'idée, plus de la moitié (57,5 %) des conflits ayant pris fin en 2013, regroupant la quasi-totalité des travailleurs touchés (177 163) et des jours-personnes perdus (671 027), ont eu une durée inférieure à 5 jours ouvrables (tableau 13), comparativement à 39 jours pour l'ensemble. Six conflits (15 % du total) ont durée plus de 100 jours ouvrables et ont été à l'origine de 145 655 jours-personnes perdus (17,7 % du total).

Tableau 13

Conflits de travail ayant pris fin en 2013, selon la durée en jours ouvrables, Québec

Nombre de jours ouvrables ⁸	Nombre de conflits ¹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus	Durée moyenne en jours ouvrables
Moins de 5	23	57,5	177 163	99,3	671 027	81,4	2
De 5 à 14	7	17,5	227	0,1	1 909	0,2	8
De 15 à 24	3	7,5	291	0,2	5 312	0,6	19
De 25 à 49	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
De 50 à 99	1	2,5	6	0,0	444	0,1	74
De 100 à 199	4	10,0	472	0,3	58 959	7,2	130
200 et plus	2	5,0	209	0,1	86 696	10,5	411
Total	40	100	178 368	100	824 347	100	39

Par ailleurs, les unités de négociation de moins de 25 travailleurs ainsi que celles de 100 à 499 ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2013 (tableau 14). Ces dernières regroupent plus de la moitié (55 %) du total, soit 22 conflits sur 40. Quant aux jours-personnes perdus, ils sont associés majoritairement aux unités de négociation de 5 000 travailleurs et plus. On observe ainsi dans ces unités la grande majorité (81,1 %) du total, soit 668 259 JPP sur 824 347, alors que plus du dixième (13 %, 107 293) concerne les unités de 100 à 499 salariés.

⁸ Dans le cas des quatre conflits du secteur de la construction, il s'agit d'une estimation du nombre de jours équivalent temps plein.

Tableau 14

Conflits de travail ayant pris fin en 2013 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec

Nombre de travailleurs en cause	Nombre de conflits ¹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 25	12	30,0	161	0,1	3 231	0,4
De 25 à 49	7	17,5	256	0,1	7 574	0,9
De 50 à 99	6	15,0	419	0,2	37 490	4,5
De 100 à 499	10	25,0	2 032	1,1	107 293	13,0
De 500 à 999	1	2,5	500	0,3	500	0,1
5 000 et plus	4	10,0	175 000	98,1	668 259	81,1
Total	40	100	178 368	100	824 347	100

Enfin, parmi les arrêts de travail s'étant terminés en 2013 (tableau 15), douze d'entre eux, soit un peu moins du tiers (30 %), ont occasionné une perte de moins de 100 jours de travail, alors que treize en ont causé entre 100 et 499 chacun. Cependant, la plus forte proportion (98,2 %) de travailleurs touchés est répertoriée dans la catégorie de 50 000 jours et plus, tout comme celle des jours-personnes perdus (728 687, 88,4 %).

Tableau 15

Conflits de travail ayant pris fin en 2013 selon les jours-personnes perdus, Québec

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre de conflits ¹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 100	12	30,0	303	0,2	401	0,0
De 100 à 499	13	32,5	1 316	0,7	2 879	0,3
De 500 à 999	3	7,5	783	0,4	1 961	0,2
De 1 000 à 4 999	3	7,5	302	0,2	7 250	0,9
De 5 000 à 9 999	2	5,0	135	0,1	16 901	2,1
De 10 000 à 49 999	2	5,0	386	0,2	66 268	8,0
50 000 et plus	5	12,5	175 143	98,2	728 687	88,4
Total	40	100	178 368	100	824 347	100

En terminant, trois graphiques sont présentés à l'annexe I. Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2004 à 2013, tandis que les graphiques 2 et 3 font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail ainsi que du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe 2 dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2013 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus), alors que l'annexe 3 précise la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

Conclusion

Le nombre d'arrêts de travail observé en 2013 (84) a augmenté d'environ 24 % par rapport à l'année 2012 (68). Ces arrêts de travail ont touché beaucoup plus de travailleurs qu'en 2012 (179 330 contre 9 070) et occasionné beaucoup plus de jours-personnes perdus (958 957 en 2013 contre 245 172 en 2012). Mentionnons que les arrêts de travail dans le secteur de la construction sont à l'origine d'environ 70 % des jours-personnes perdus en 2013.

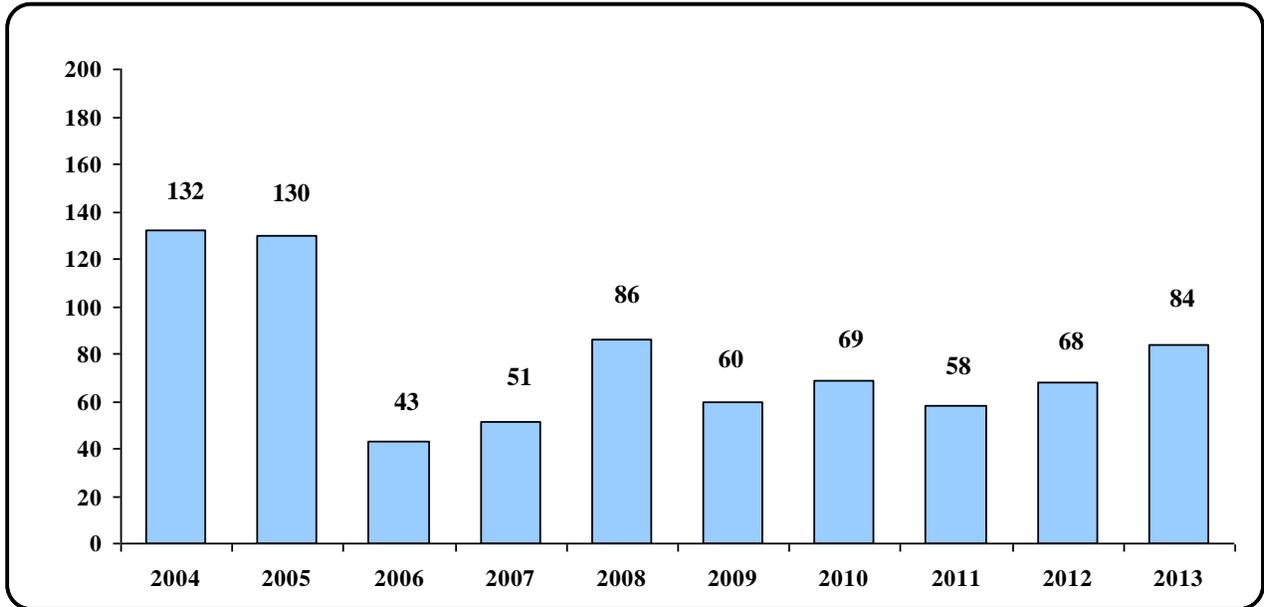
En 2013, la totalité des conflits recensés était de compétence provinciale (tableaux 2 et 3) et la grande majorité (71) provenait du secteur privé (tableau 4), plus particulièrement du secteur tertiaire (66, tableau 6). Il s'agit de grèves dans 38 cas sur 68 (tableau 8). Le point en litige ayant causé le plus grand nombre de jours-personnes perdus concerne l'augmentation générale des salaires (tableau 10), qui a été à l'origine de près des trois quarts (693 786, 72,3 %) de ceux-ci en 2013.

Les conflits ayant pris fin en 2013 ont eu une durée moyenne de 39 jours ouvrables (tableau 13), en baisse de 29 jours par rapport aux conflits terminés en 2012. En outre, plus de la moitié de ces conflits ont duré moins de cinq jours ouvrables. Enfin, les conflits terminés en 2013 ont visé des unités de négociation de moins de 25 travailleurs (tableau 14) dans près du tiers (30 %) des cas.

ANNEXE 1 - Graphiques

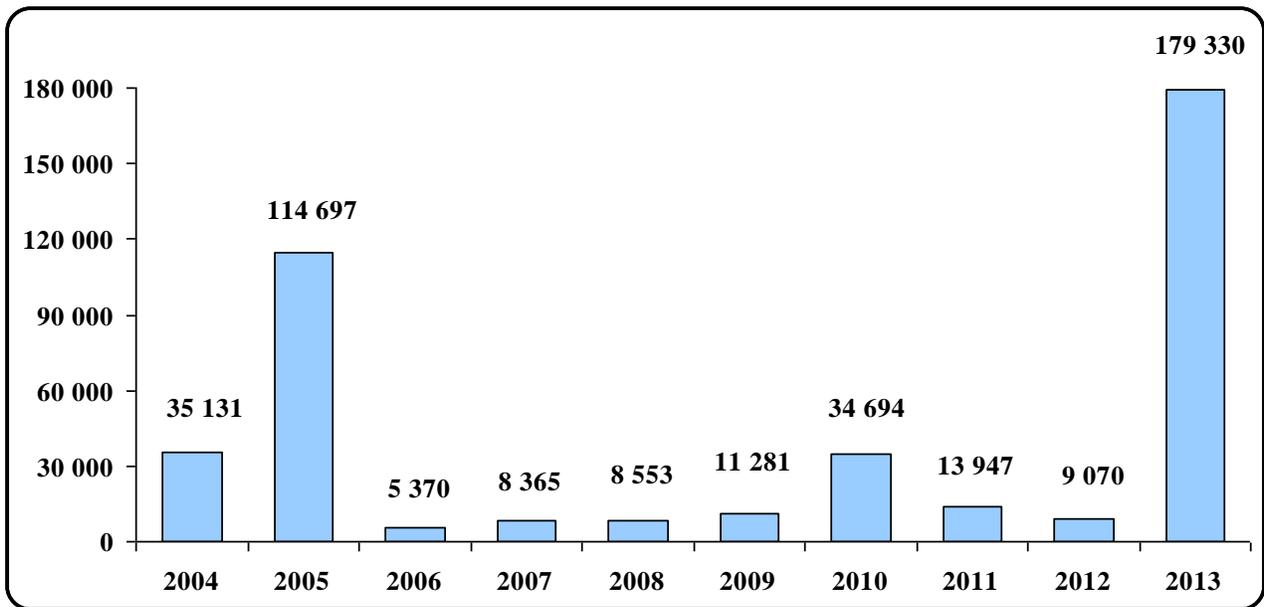
Graphique 1

Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2004-2013



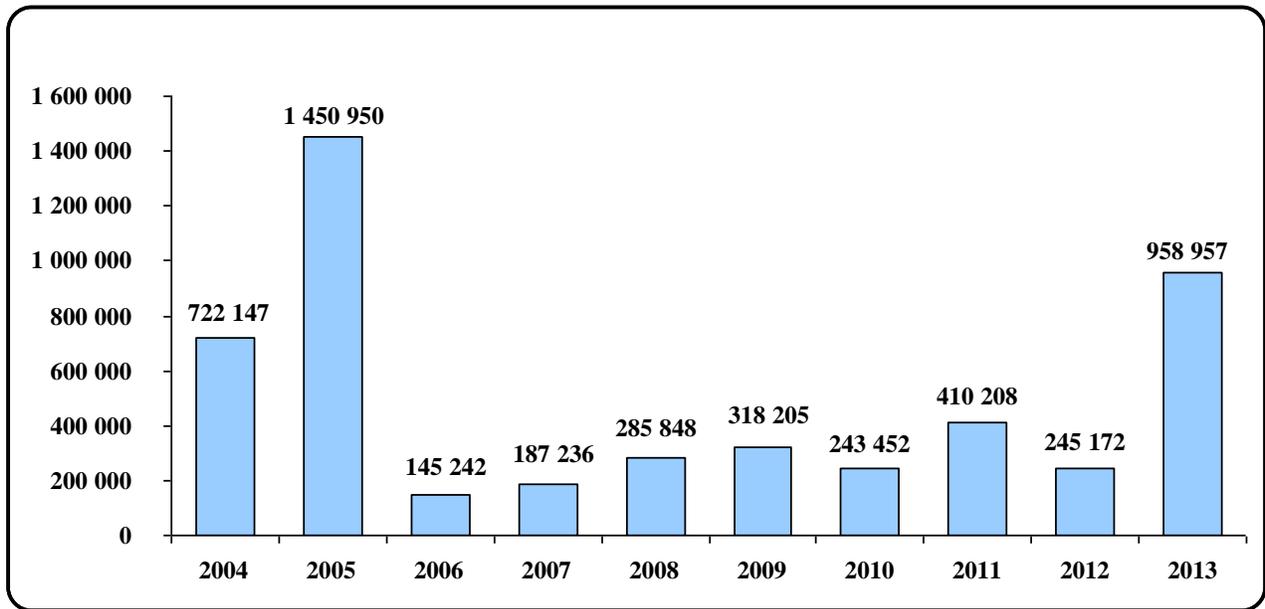
Graphique 2

Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2004-2013



Graphique 3

Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2004-2013



ANNEXE 2 - Liste des grèves et des lock-out en 2013

Tableau 16

- Liste des grèves et des lock-out en 2013 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Silverbirch No. 13 Operations Limited Partnership Hôtel des Seigneurs, Montérégie	CSN	Grève	Hébergement	143	60 428	12-10-20	13-12-21	Prestation de retraite et assurance
Ville de Montréal, Montréal	Indépendant - Local	Grève	Services des administrations locales	402	365	13-02-20	13-02-20	Salaire
Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, Montréal	Indépendant - Local	Grève	Services d'enseignement	230	230	13-03-28	13-03-28	Salaire
Ville de Terrebonne, Lanaudière	CSN	Grève	Services des administrations locales	130	65	13-04-11	13-01-11	Horaire de travail
Silicium Bécancour inc. et Silicium Québec Société en commandite, Centre-du-Québec	FTQ	Lock-out	Industries de première transformation des métaux	134	22 244	13-05-03		Salaire
Duchesne et Fils Itée, Mauricie	FTQ	Grève	Industries de la fabrication des produits métalliques	110	110	13-05-27	13-05-27	Jours fériés, congés divers
Nova Bus, division Groupe Volvo Canada Inc., Centre-du-Québec	FTQ	Grève	Industries du matériel de transport	196	196	13-06-11	13-06-11	Salaire
Kronos Canada inc., Montérégie	CSN	Lock-out	Industries chimiques	320	40 000	13-06-16	13-12-12	Prestation de retraite et assurance

Tableau 16 (suite)

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Association de la construction du Québec (ACQ), Montréal	Regroupement particulier ⁹	Grève	Construction (institutionnel et commercial)	63 802	309 439	13-06-17	13-06-30	Salaire
Association de la construction du Québec (ACQ), Montréal	Regroupement particulier	Grève	Construction (industriel)	13 198	64 010	13-06-17	13-06-30	Salaire
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, Montréal	Regroupement particulier	Grève	Construction (génie civil et voirie)	41 000	110 700	13-06-17	13-06-24	Salaire
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc., Montréal	Regroupement particulier	Grève	Construction (résidentiel)	57 000	184 110	13-06-17	13-06-25	Salaire
Ville de Montréal, Montréal	FTQ	Grève	Services des administrations locales	132	130	13-07-09	13-07-09	Salaire
Société en nom collectif Jubilant HollisterStier, Montréal	FTQ	Grève	Industries chimiques	159	2 537	13-10-04	13-11-24	Prestation de retraite et assurance
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), Québec	Indépendant - Provincial	Grève	Services de l'administration provinciale	500	500	13-10-12	13-10-12	Salaire
Librairie Renaud-Bray inc., Montréal	FTQ	Grève	Autres commerces de détail	126	2 655	13-10-26	13-11-20	Horaire de travail
Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), Québec	Indépendant - Provincial	Grève	Services de l'administration provinciale	214	642	13-10-26	13-10-28	Salaire

⁹ Il s'agit de la CSN-Construction, du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, de la CSD-Construction, de la FTQ-Construction et du Syndicat Québécois de la construction (SQC).

ANNEXE 3 - Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multiplié par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.